



Le principe de la confusion sexuelle est de saturer artificiellement l'atmosphère du vignoble en phéromones femelles, ce qui va empêcher les mâles de localiser les femelles et limiter les pontes.

► Intérêt dans la réduction des phyto

Cette méthode préventive ne nécessite pas de pulvérisation sur la végétation. Efficacité limitée dans certaines régions

► Contre quels bio agresseurs ?

Vers de la grappe : Cochylys de la vigne et/ou Eudémis (selon le type de diffuseur installé)



Larve d'eudémis : jaune verdâtre, tête couleur miel sauf au stade L1 où la tête est noire. Leurs mouvements sont vifs.



Larve de cochylys : brunes, tête noire et mouvements lents.



Œuf de cochylys au stade tête noire : stade idéal pour appliquer les préventifs ou préventifs curatifs. (Le vigneron champenois : Guide pratique hors série 2010)

► Dans quelles conditions ?

- choix du site : 5 à 10 ha minimum d'un bloc
- mise en place et positionnement des diffuseurs dans le vignoble : 500 diffuseurs /ha + friches, chemins et cordon de sécurité selon l'environnement du site
- seuils de populations, contrôles des infestations en génération 1 (G1) et génération 2 (G2) pour évaluer la nécessité d'un éventuel traitement de rattrapage
- choix du produit selon les espèces de tordeuses : Cochylys seule, Eudémis seule ou Cochylys (2 générations) + Eudémis (2 ou 3 générations)
- retrait des diffuseurs, puis recyclage identique dans le cadre de collectes d'emballages vides de produits phyto (Exemple : Adivalor)

Cf. guides techniques pour la mise en œuvre concrète de la confusion sexuelle selon les régions

Effets induits sur ...

► Organisation du travail :

(-) concertation entre viticulteurs nécessaire si petites parcelles sur un même site

(-) observations pour déterminer de façon précise le ravageur pour ne pas se tromper de cible (Cochylys ou Eudémis)

(+) pose tôt en début de saison, hors pointe de travail

(+) pose facile et rapide, une fois pour toute la saison

(+) accessibilité permanente des parcelles (pas de délai de réentrée)

► Économie :

(-) coût des diffuseurs : Rak 1 (Cochylys, 2 générations) : 165 €/ha, Rak 2 (Eudémis, 3 gén.) : 230€/ha, Rak 1+2 (Eudémis et Cochylys, 3 gén.) : 235 €/ha^[15]

(+) effet cumulatif dans le cas d'une utilisation répétée

► Environnement

(+) cette méthode utilise la confusion et non l'éradication des insectes

(+) innocuité de la phéromone pour les autres auxiliaires

► Autres bio-agresseurs :

(-) intérêt relatif en zone de lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée

^[15] marques commerciales produites par Basf Agro
Le Coût des Fournitures en Viticulture et Oenologie 2010, évolutions techniques et réglementaires, éd. Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et Institut Français de la Vigne et du Vin